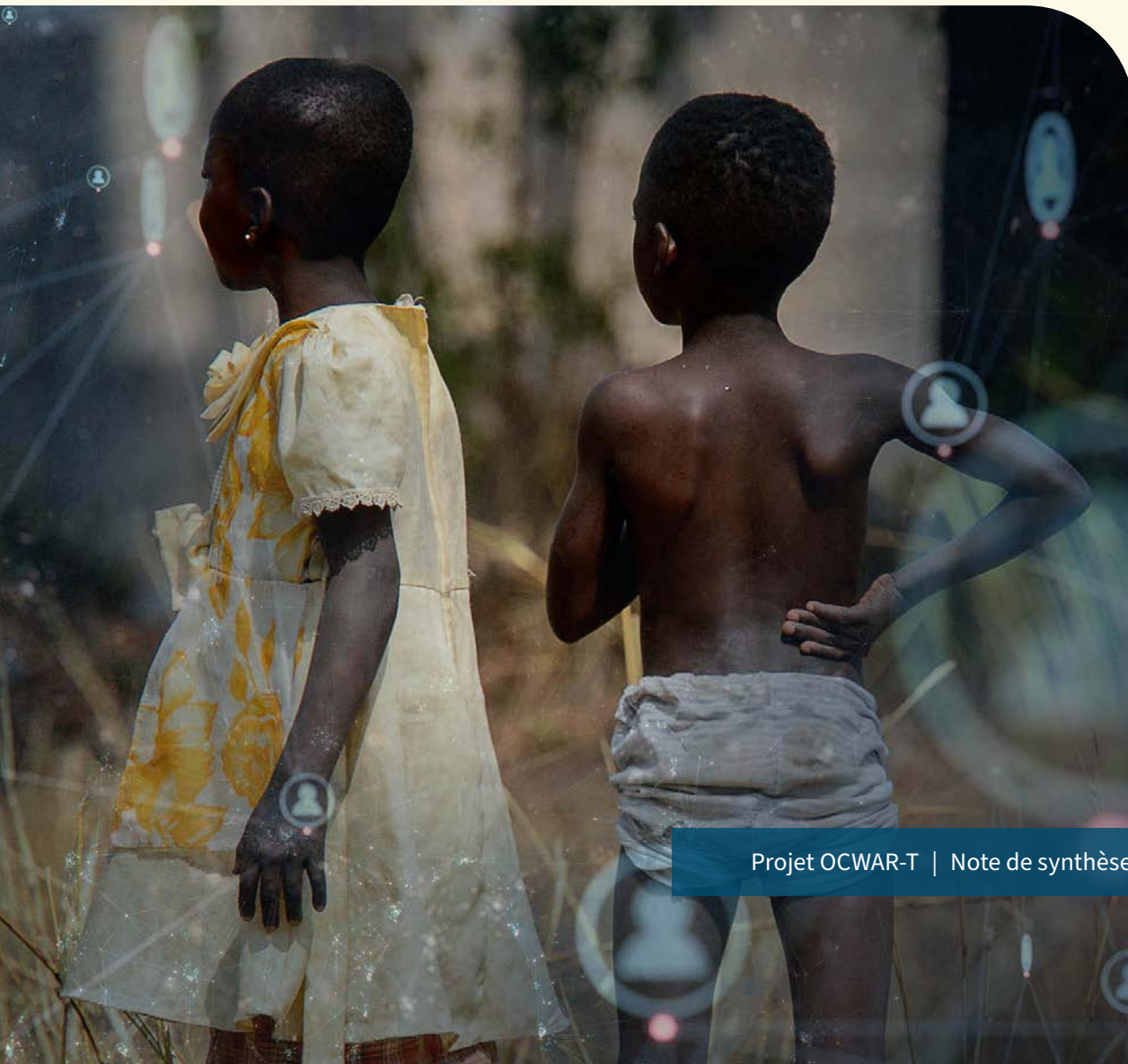




ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Exploitation et abus sexuels des enfants en ligne en Afrique de l'Ouest

Thi Hoang et Livia Wagner



Projet OCWAR-T | Note de synthèse 7 | août 2023

Résumé

Cette note de synthèse examine la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels des enfants en ligne (online child sexual exploitation and abuse, OCSEA) au Ghana, en Côte d'Ivoire et à Cabo Verde et met en évidence les principaux facteurs de risque. Les données sur l'OCSEA indiquent une accélération des téléchargements depuis 2019. Les études de cas révèlent des lacunes et des déficiences dans l'identification des victimes, leur protection et les poursuites judiciaires. Il est nécessaire d'agir urgemment pour prévenir des conséquences dévastatrices pour les individus en Afrique de l'Ouest.

Points clés

- Les facteurs de risque liés à l'OCSEA sont répandus et en augmentation dans toute la région de la CEDEAO.
- Il existe peu de données probantes sur la prévalence et les tendances régionales relatives à l'OCSEA, mais les résultats préliminaires suggèrent que l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne sont plus répandus que ne l'indiquent les données officielles.
- D'après les tendances mondiales, les régions où les processus d'identification d'OCSEA sont faibles et les signalements sont très limités, ont tendance à présenter une prévalence plus élevée d'OCSEA.
- Relever les défis de la détection, de l'investigation, des poursuites et du soutien aux victimes nécessite une volonté politique soutenue et une plus grande priorisation de l'OCSEA dans l'agenda politique.
- Le moment est bien choisi pour les États de la CEDEAO d'agir et de mettre en œuvre des mesures pratiques pour empêcher l'expansion de l'OCSEA et renforcer les processus d'identification et de suivi.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Introduction

En 2019, le Forum africain sur les politiques de l'enfance (African Child Policy Forum, ACPC) a qualifié l'Afrique de « nouvelle frontière pour les abus sexuels en ligne »¹, dans une étude présentée à l'Union africaine (UA). Le rapport a révélé que les pays africains avec le taux de pénétration d'internet le plus élevé affichaient la prévalence la plus élevée d'exploitation et d'abus sexuels des enfants en ligne (online child sexual exploitation and abuse, OCSEA) et de contenu d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants (child sexual exploitation and abuse material, CSEAM).

En Afrique de l'Ouest plus spécifiquement, les vulnérabilités de la région en matière d'OCSEA reflètent les dynamiques mondiales : des difficultés économiques, l'accélération de la pénétration d'internet et de la numérisation qui influence l'accès croissant des enfants à internet et aux médias électroniques², associée, entre autres, à l'absence de sensibilisation aux menaces numériques³, à une urbanisation rapide et au tourisme sexuel croissant, à l'instabilité politique, aux conflits et aux catastrophes naturelles.

En outre, il existe des facteurs spécifiques au contexte ouest-africain qui contribuent à la vulnérabilité des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels (en ligne ou non), notamment :

- une discrimination généralisée fondée sur le genre, qui empêcherait les garçons d'être reconnus comme victimes d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants (en ligne et en personne), puisque de nombreux programmes traitant de l'exploitation et des abus sexuels des enfants n'incluent pas les victimes masculines⁴ ;
- un degré élevé de violence à l'égard des enfants souvent normalisé⁵ ;
- les pratiques locales et coutumières qui peuvent accroître la vulnérabilité, y compris le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, la superstition selon laquelle les hommes peuvent guérir du VIH/sida en ayant des rapports sexuels avec une jeune fille vierge et les « kayaye » (porteuses)⁶ ;
- l'accroissement noté de l'exploitation et des abus sexuels des enfants est en partie lié au secteur du voyage et du tourisme, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana⁷.

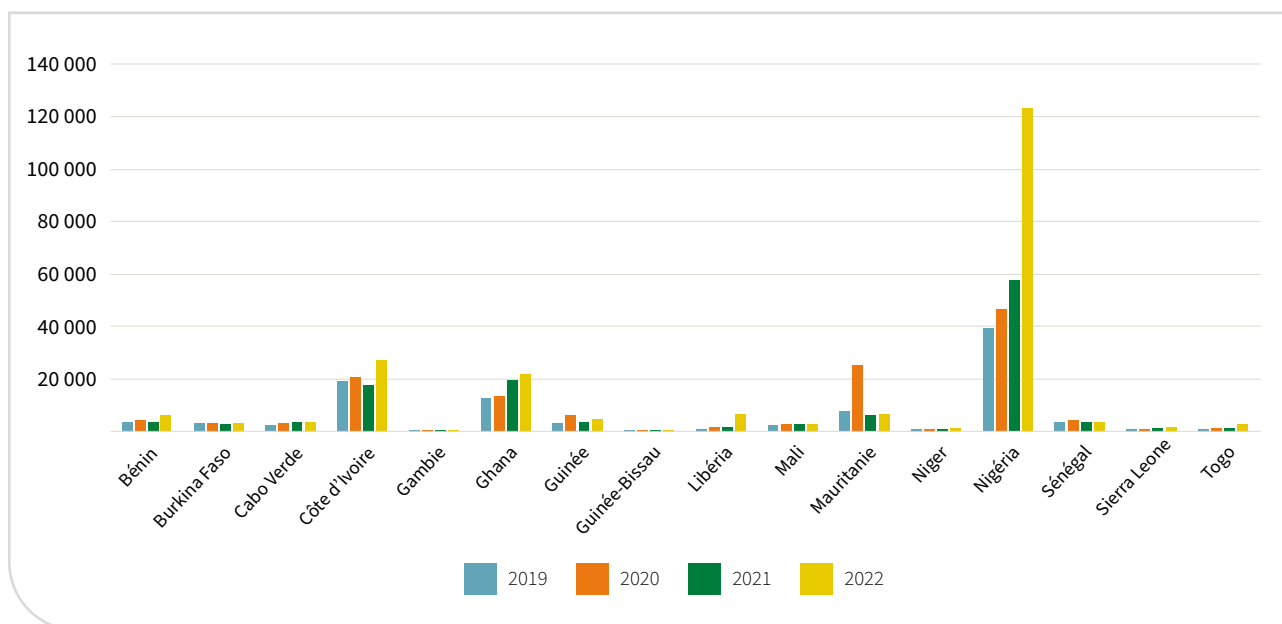
Les données récentes sur l'OCSEA en Afrique de l'Ouest sont rares, ce qui contribue à une sensibilisation particulièrement faible à l'OCSEA dans les pays étudiés, non seulement parmi les parents et autres gardiens légaux, qui ne surveillent généralement pas l'accès et les activités en ligne des enfants⁸, mais aussi parmi les services répressifs, les organisations de la société civile, les travailleurs sociaux et les autorités judiciaires qui travaillent sur l'exploitation et les abus sexuels des enfants⁹.

Cette note de politique analyse de manière approfondie la situation dans trois pays ouest-africains, à savoir Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et le Ghana¹⁰. Les résultats complets de l'étude sont présentés dans le rapport de recherche associé¹¹.

Malgré les risques élevés liés à l'OCSEA, la plupart des parties prenantes en Côte d'Ivoire et à Cabo Verde estimaient que l'OCSEA était rare dans leur pays, soulignant l'absence de rapports officiels sur ce phénomène pour étayer leurs conclusions¹². Au Ghana, l'opinion dominante était que l'OCSEA existait et était en augmentation, mais qu'il s'agissait encore d'un phénomène relativement nouveau¹³.

Les recherches effectuées pour cette note de politique suggèrent une sous-déclaration probablement importante de l'OCSEA dans les pays à l'étude. Les bases de données existantes, telles que les signalements de la CyberTipline du Centre national pour les enfants portés disparus et exploités (National Center for Missing and Exploited Children, NCMEC), indiquent une augmentation des incidents liés à l'OCSEA depuis 2019, dans les trois pays cibles et dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en général (Graphique 1).

Graphique 1 : Rapports du NCMEC pour les pays de la CEDEAO, de 2019 à 2022



Source : Rapports de pays du NCMEC pour la CEDEAO, de 2019 à 2022

Remarque : Le Nigéria est le pays le plus peuplé de la CEDEAO, avec 206 millions d'habitants, soit 6,6 fois plus que le deuxième pays le plus peuplé, le Ghana, avec 31 millions d'habitants en 2020. La Côte d'Ivoire se trouve au troisième rang avec 26 millions d'habitants (Worldometer, population de l'Afrique de l'Ouest, www.worldometers.info/world-population/western-africa-population/). Par conséquent, le nombre important de signalements de CSEAM au Nigéria pourrait refléter la taille de sa population.

Avec environ 21 000 cas de CSEAM mis en ligne signalés par an entre 2019 et 2022, la Côte d'Ivoire compte le plus grand nombre de signalements NCMEC parmi les pays étudiés et le deuxième plus élevé (après le Nigéria) parmi les pays ouest-africains. Selon INTERPOL et le FBI, les réseaux criminels basés dans le pays se sont professionnalisés dans la pratique de l'extorsion sexuelle), utilisent un certain nombre de moyens de coercition et sont principalement motivés par le gain financier¹⁴. Bien qu'il soit difficile de corroborer la situation étant donné le manque de données disponibles, les parties prenantes interrogées ont très largement confirmé que l'OCSEA était en augmentation dans le pays¹⁵.

Les rapports du NCMEC montrent que Cabo Verde et le Ghana figuraient parmi les pays de la CEDEAO ayant enregistré la plus forte croissance d'OCSEA entre 2019 et 2021, période de la pandémie de COVID-19, qui a vu une augmentation d'OCSEA au niveau mondial¹⁶. A Cabo Verde, parmi les cas d'OCSEA identifiés par les parties prenantes figurent en grand nombre des cas d'extorsion sexuelle et de vengeance pornographique. Au Ghana, depuis 2020, l'UNICEF Ghana a signalé une augmentation du sexting, un facteur de risque élevé qui peut précéder l'auto-génération de contenu relevant de l'OCSEA¹⁷.

Alors que les signalements d'OCSEA et de CSEAM ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19, la capacité des services répressifs compétents à résoudre ces cas a considérablement diminué dans de nombreuses régions, y compris en Afrique de l'Ouest¹⁸.

Afin de mettre en œuvre efficacement l'état d'urgence et d'autres mesures restrictives liées à la pandémie, les services répressifs chargés de l'OCSEA et d'autres crimes auraient été redéployés et mobilisés dans d'autres domaines et zones géographiques, ce qui a limité leur capacité d'enquêter sur les cas d'OCSEA et de porter secours aux victimes¹⁹. Des experts en protection de l'enfance et des représentants du secteur privé en Afrique de l'Ouest ont indiqué que ce redéploiement semble avoir persisté après la pandémie²⁰.

Réponses à l'OCSEA dans les pays cibles

Réponses juridiques à l'OCSEA

Les pays cibles ont modifié les cadres réglementaires en vigueur pour lutter contre la traite des êtres humains facilitée par la technologie et ont ratifié le Protocole de Palerme des Nations Unies relatif à la traite des personnes qui inclut des dispositions pertinentes. Cependant, l'utilisation du terme incorrect de « pédopornographie » est endémique, tout comme l'absence de signalement obligatoire par les fournisseurs d'accès à internet de cas présumés de CSEAM, ce qui peut contribuer à une faible sensibilisation à l'OCSEA et entraver les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions liées à l'OCSEA.

Bien qu'il y ait plusieurs lacunes à combler, nous soulignons les exemples clés ci-dessous :

- La loi de 2017 sur la cybercriminalité de Cabo Verde, modifiée en 2021 pour inclure plusieurs nouvelles infractions, pénalise l'OCSEA (loi n° 8/IX/2017). Cependant, elle ne fait aucune référence au devoir du secteur privé de collaborer avec les services répressifs, en particulier en ce qui concerne le signalement par les fournisseurs d'accès à internet de cas suspects de CSEAM.
- Le code pénal et la loi sur la cybercriminalité de la Côte d'Ivoire criminalisent explicitement la « pédopornographie », mais la définition de CSEAM incluse dans la loi sur la cybercriminalité n'inclut pas les images des organes sexuels d'un enfant, comme le dictent les meilleures pratiques²¹. Les lois ivoiriennes ne contiennent pas de dispositions qui excluent la responsabilité pénale des enfants exploités dans l'industrie du sexe, qui pourraient faire l'objet de poursuites pénales s'ils sollicitent ou tentent de solliciter publiquement, ni de ceux impliqués dans la production et la distribution de CSEAM auto-générés²².
- La loi ghanéenne de 2020 sur la cybersécurité (loi n° 1038) prévoit que la production, la transmission et la distribution, la vente et la possession de CSEAM facilités par la technologie sont considérées comme des infractions pénales (art. 62). Toutefois, ces infractions pénales reposent sur l'expression « comportement sexuellement explicite », qui n'est pas définie par la loi. Afin d'assurer une application appropriée de la loi, de tels termes devraient être définis. La fourniture d'aide thérapeutique, y compris d'un soutien psychologique d'urgence pour les enfants, comme l'exige la Convention de Lanzarote, n'est pas prévue dans la Loi sur la cybersécurité, ce qui limite les soins et la protection institutionnels requis pour les enfants victimes d'OCSEA.

Lignes directes et lignes d'assistance téléphonique

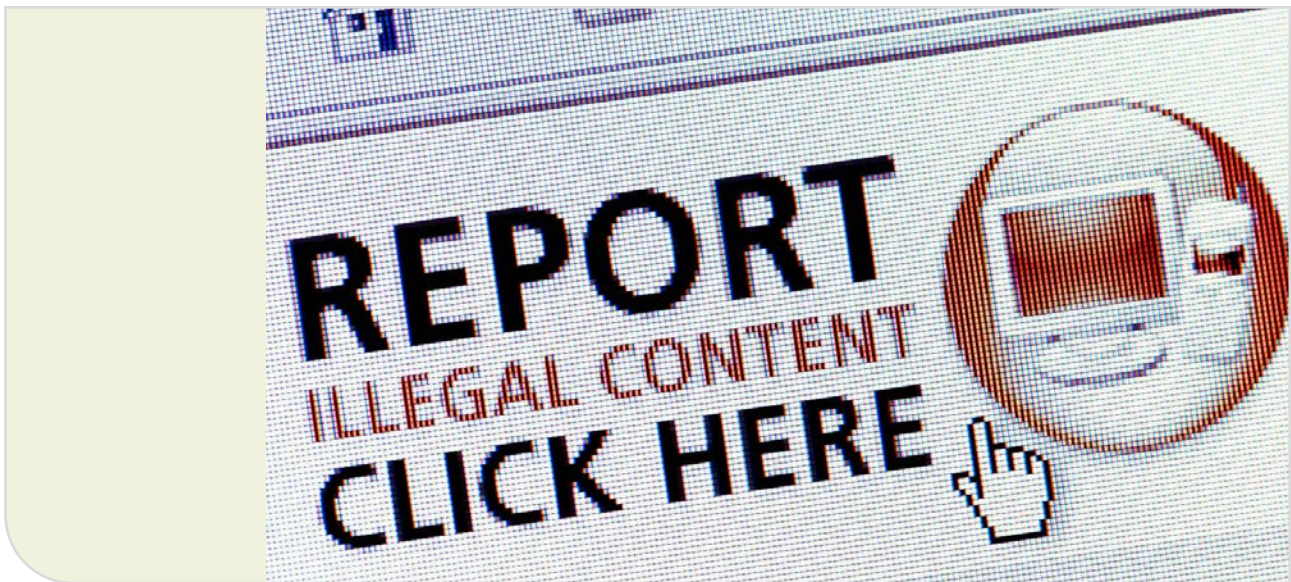
Alors que la Côte d'Ivoire et le Ghana ont des laboratoires de criminalistique numérique dédiés à la détection et l'investigation de l'OCSEA, ainsi qu'à la suppression de CSEAM²³, Cabo Verde répond à l'OCSEA par le biais de plusieurs institutions gouvernementales qui travaillent de manière indépendante²⁴.

Les trois pays ont mis en place des protocoles techniques sous la forme de lignes d'assistance téléphonique (*helplines*) et de lignes directes (*hotlines*) nationales pour aider et supprimer les contenus abusifs, un élément crucial de la réponse à l'OCSEA.

Lacunes en matière de protection et de prévention

Dans les trois pays, il existe d'importantes lacunes dans la protection et la prévention, notamment un manque de sensibilisation au problème, des ressources insuffisantes, une mauvaise coordination entre les agences et les organisations, un manque de formation des agents en première ligne, une application limitée des politiques et un accès restreint aux services d'aide aux victimes.

La suppression du contenu en ligne abusif est un élément crucial de la réponse à l'OCSEA



La pandémie de COVID-19 a aggravé les défis en termes d'identification et de protection des victimes et de poursuites pénales. Les parties prenantes dans la région²⁵ ont indiqué qu'en plus d'efforts réduits d'application des lois et de maintien de l'ordre, l'absence de réunions physiques provoquée par la pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation du partage informel d'informations et de la collaboration transnationale et régionale.

Identification des victimes et signalement des crimes

En général, la très faible sensibilisation du public, des services répressifs et des instances gouvernementales à l'OCSEA, et même des familles des victimes et des survivants, est un obstacle majeur à l'identification des victimes, à l'intervention et à la délivrance de secours. En outre, la stigmatisation persistante des victimes fait que les cas d'OCSEA sont sous-déclarés. Par exemple, dans la base de données caboverdienne de la police judiciaire, seuls deux cas ont été enregistrés pour 2020 et 2021, mais les parties prenantes signalent qu'il y en a davantage²⁶.

En raison d'un manque de ressources humaines et financières, bien souvent les parties prenantes ne sont pas en mesure de répondre²⁷ de manière adéquate et rapide²⁸ aux signalements émis par des initiatives mondiales (telles que la CyberTipline du NCMEC et la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants ou ICSE d'INTERPOL). Il s'agit en partie d'un défi structurel : seul le Ghana dispose actuellement d'une unité désignée (le Service de police du Ghana) pour donner suite aux signalements de la CyberTipline et de la base de données ICSE d'INTERPOL.

Le manque de financement, de ressources humaines et de savoir-faire technologique entrave considérablement l'identification des victimes et le signalement de cas d'OCSEA dans les pays cibles²⁹. Il Un roulement élevé du personnel ayant reçu des formations techniques spécialisées dispensées par des organisations multilatérales a aussi été observé, ce qui se traduit par une perte d'expertise dans la réponse à l'OCSEA³⁰.

Protection et soutien aux victimes

Les obligations légales de protection et de soutien aux victimes semblent faire défaut. Les entités gouvernementales des pays étudiés s'appuient principalement sur les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile travaillant sur la traite des êtres humains pour fournir des services d'aide aux victimes³¹, mais celles-ci manquent de ressources et de fonds.

La stigmatisation persistante des victimes fait que les cas d'OCSEA sont sous-signalés



Surveillance de quartier au Nigéria

Les pays cibles ne disposaient pas d'éléments communs d'aide aux victimes dans l'ensemble du processus d'identification, d'enquête judiciaire et de réhabilitation. À titre d'exemple, des experts en Côte d'Ivoire ont souligné l'absence d'assistance légale systématique pour les victimes mineures³².

La Convention de Lanzarote exige que des programmes d'intervention soient mis en place et suivis pour les délinquants sexuels potentiels et condamnés. Les pays étudiés ne disposaient pas de tels programmes.

Poursuites

Les faibles capacités techniques des représentants des services répressifs et de la justice pénale sont un obstacle majeur aux poursuites. Bien que des lois régissant la recevabilité et l'utilisation des preuves soient en vigueur, les services répressifs manquent de connaissances sur la manière de conserver les preuves digitales et, bien souvent, les juges et les procureurs ne sont pas équipés pour reconnaître, comprendre et accepter les preuves digitales³³.

La forte stigmatisation associée aux infractions sexuelles a également contribué à ce que peu de cas d'OCSEA soient poursuivis. Les obstacles les plus courants qui empêchent les victimes et les témoins d'OCSEA de coopérer dans les procédures pénales comprendraient notamment la lenteur du processus judiciaire, une lourde bureaucratie conduisant à des enquêtes et des procès prolongés et l'absence d'une approche centrée sur la victime³⁴.

Pratiques encourageantes

Les gouvernements des trois pays cibles mettent progressivement en œuvre des campagnes de sensibilisation aux signes d'exploitation sexuelle des enfants, à la sécurité sur internet, à la protection des données à caractère personnel ainsi qu'aux services sur les réseaux sociaux³⁵. De nombreuses campagnes ont, de manière prometteuse, adopté une approche multi-parties prenantes. L'implication de premier plan du secteur technologique est un élément particulièrement encourageant.

Engagement croissant des établissements d'enseignement pour la sensibilisation à l'OCSEA. Par exemple, Cabo Verde a introduit des formations sur la protection des données à caractère personnel, et comment adopter un comportement sûr sur internet et utiliser les réseaux sociaux sans risque dans les lycées et les universités³⁶.

Bien souvent, les juges et les procureurs ne sont pas équipés pour reconnaître, comprendre et accepter les preuves digitales

Renforcement des institutions nationales. Il semble que les institutions accordent une plus grande importance à l'OCSEA. Par exemple, le Ghana a été le premier à lancer un portail de signalement pour la protection en ligne des enfants en 2020 afin de rapporter les cas aux plateformes telles que Facebook pour qu'elles retirent les images et pour faciliter la collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) internationales comme Internet Watch Foundation (IWF)³⁷. (Le Cadre pour la protection en ligne des enfants, qui est un élément indispensable à la collaboration entre les services répressifs et l'industrie de la technologie, doit encore obtenir l'approbation du Conseil des ministres³⁸.)

Formation de coalitions. Au niveau régional, le **Groupe de travail régional pour la protection de l'enfance**, qui a été créé en 2019 et réunit 15 organisations de la société civile et ONG internationales, a pour objectif de renforcer les mesures de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest³⁹.

Rôle du secteur de la technologie dans la réponse à l'OCSEA

Le secteur de la technologie joue un rôle crucial dans la prévention et la détection de l'OCSEA, ainsi que dans les poursuites judiciaires pour OCSEA, notamment en développant et en mettant en œuvre des mesures pour détecter, signaler et supprimer le CSEAM sur ses plateformes.

Le rôle du secteur privé est sous-développé dans l'ensemble de la CEDEAO. Les entretiens menés avec des représentants des gouvernements régionaux et des entreprises technologiques actives dans la région ont permis d'identifier quatre tendances principales⁴⁰ :

- Les exigences réglementaires accrues à l'échelle mondiale renforcent les mesures prises contre l'OCSEA dans la région, mais l'absence de lois et de structures nationales entrave la responsabilisation et l'application ;
- le manque de personnel pour identifier l'OCSEA, l'Afrique n'étant généralement pas prioritaire dans l'allocation des ressources à cet effet ;
- la coopération limitée entre le secteur privé et les agences chargées de l'application des lois ; et,
- l'engagement plus complet des différentes parties prenantes dans la lutte contre l'OCSEA (avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales des Nations Unies et de lutte contre la criminalité) s'améliore dans la région de la CEDEAO, mais est à la traîne par rapport aux évolutions observées dans d'autres régions.

Le secteur de la technologie joue un rôle crucial dans la prévention et la détection de l'OCSEA, ainsi que dans les poursuites judiciaires pour OCSEA, notamment en développant et en mettant en œuvre des mesures pour détecter, signaler et supprimer le CSEAM sur ses plateformes



Conclusion

Dans toute la région de la CEDEAO, les facteurs de risque liés à l'OCSEA sont très répandus et en augmentation. Bien que les données concernant la prévalence et les tendances régionales en matière d'OCSEA soient rares, les résultats préliminaires, qui s'appuient sur les rapports existants du secteur de la technologie et les entretiens avec des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales de Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire et du Ghana, indiquent que l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne y sont plus répandus que ne le suggèrent les données officielles. Ce constat correspondrait aux tendances mondiales, en particulier dans les régions où les processus d'identification de l'OCSEA sont faibles et où les niveaux de sous-signalisation sont élevés.

Dans l'ensemble des pays étudiés, des défis entravent la détection, l'investigation, les poursuites en justice et le soutien aux victimes dans le domaine de l'OCSEA. Il faudra faire preuve d'une volonté et d'un engagement politiques soutenus pour relever ces défis, et accorder une plus grande priorité à l'OCSEA face un programme politique chargé. Il faudra également élaborer des stratégies efficaces pour promouvoir la confiance et la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

Heureusement, il existe toute une gamme de bonnes pratiques mises en œuvre par les États qui disposent des données nécessaires pour reconnaître pleinement l'ampleur du défi dans leur zone géographique. Les États de la CEDEAO se trouvent à un moment décisif pour intervenir et mettre en œuvre des mesures pratiques afin d'empêcher l'expansion généralisée de l'OCSEA et renforcer les processus d'identification et de suivi.

Recommandations

Pour la CEDEAO

- Élaborer une directive concernant la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par la technologie, y compris l'harmonisation des lois, des peines, des termes et des définitions statistiques dans les États membres, ainsi que la formalisation des canaux et voies de collaboration et d'enquête transfrontaliers⁴¹.
- Soutenir les efforts régionaux et internationaux de renforcement des capacités pour améliorer les mesures politiques et opérationnelles afin qu'elles tiennent compte des intérêts supérieurs des enfants dans l'espace numérique, y compris par le partage d'outils performants d'apprentissage et de sensibilisation.
- Assurer une coordination efficace des efforts entre les diverses organisations et entités à l'échelle internationale et régionale qui soutiennent les efforts gouvernementaux, notamment en organisant régulièrement des tables rondes régionales intersectorielles.

Pour les États membres

- Continuer d'améliorer l'éducation numérique des enfants, des écoles et des adultes, y compris en ce qui concerne l'hygiène digitale et les risques d'OCSEA.
- Mettre en place des groupes de travail régionaux pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et travailler sur des initiatives concrètes pour produire des résultats tangibles. Les groupes de travail pourraient être organisés pour les différents corps de métiers (tels que les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les services répressifs, les autorités judiciaires, les autorités pénitentiaires, les décideurs politiques et les chercheurs).
- Devenir membre d'INHOPE (un réseau international de *hotlines*).

Pour les services répressifs et les entités de justice pénale

- Développer et dispenser des programmes de formation spécialisés sur l'OCSEA tout au long de la chaîne de justice pénale, y compris dans les académies de police et les centres de formation pour juges et procureurs.
- Effectuer une évaluation des besoins en formation et établir des plans annuels spéciaux pour le développement professionnel de toutes les parties prenantes incluses dans l'infrastructure de prévention et de protection de l'enfance.
- Élaborer des protocoles nationaux sur la manière d'accéder, d'identifier, d'enquêter et de supprimer le contenu abusif, étant donné que la plupart des renseignements pour la région proviennent de sources et d'expertises extérieures (NCMEC, base de données ICSE d'INTERPOL, IWF, etc.).
- Établir une base de données nationale unique enregistrant les cas signalés d'OCSEA avec des numéros de cas individuels afin d'éviter les doublons et fournir des données désagrégées appropriées.
- Compléter les stratégies nationales par des plans d'action locaux.
- Faire participer les enfants, y compris les enfants victimes, au processus d'élaboration et de mise en œuvre des divers plans d'action nationaux.
- Améliorer les lignes de communication directes entre les policiers, les procureurs et les laboratoires des unités de lutte contre la cybercriminalité.
- Organiser régulièrement des réunions conjointes avec les représentants des services répressifs et du parquet aux niveaux national et régional.

Pour les donateurs internationaux

- Investir dans le développement des capacités des ONG et des groupes de la société civile, étant donné que la sensibilisation, les lignes d'assistance téléphonique et le signalement, la déstigmatisation, l'aide aux victimes et la protection sont des activités communautaires que la société civile et les ONG locales sont les mieux placées à mettre en œuvre.
- Améliorer la coordination entre donateurs et la continuité des initiatives de renforcement des capacités. Mettre l'accent sur des modules spécialisés plutôt que sur des formations génériques et soutenir la mise en place d'un mécanisme structuré de gestion des connaissances pour s'assurer que l'expertise institutionnelle perdure par le biais de rotations individuelles.
- Soutenir la délivrance d'une formation régionale sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en particulier aux unités de lutte contre la cybercriminalité, aux procureurs et au personnel des services répressifs, au lieu de cibler des pays individuels.
- Encourager les pays de la CEDEAO à participer aux efforts de collaboration entre la CEDEAO, l'Union africaine et les groupes internationaux pour identifier les enfants à risque dans les signalements de la CyberTipline du NCMEC ou dans les bases de données ICSE d'INTERPOL, d'IWF et d'INHOPE.

Pour le secteur de la technologie

- Disposer d'un mécanisme de signalement (par exemple, d'une ligne directe) qui permet la surveillance, la réception et la reconnaissance des URL qui incluent du CSEAM et/ou du CSEAM transmis via leurs réseaux, plateformes et/ou dispositifs et services de communication électronique. Ce mécanisme devrait permettre une coordination avec les autorités pour enquêter sur ce contenu et le supprimer.
- Veiller à ce que les plateformes en ligne aient renforcé leurs mesures de sécurité et de protection, et, promouvoir et faciliter les services d'orientation et d'assistance téléphonique pour la sécurité des enfants.
- Collaborer de manière plus proactive avec les ONG locales, en particulier en ce qui concerne le partage des

connaissances, des expériences et de l'information, la sensibilisation des employés des technologies de l'information et de la communication (TIC), les garde-fous et les mécanismes de protection des victimes.

- Développer et mettre en œuvre des fonctionnalités de « sécurité par défaut », telles que bloquer automatiquement les individus non connus pour les empêcher d'entrer en contact et d'envoyer des messages aux utilisateurs mineurs sur les réseaux sociaux, afin d'aider les utilisateurs mineurs à se protéger et à signaler les activités suspectes.
- Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements pour élaborer un cadre qui aide à assurer une collaboration et des interventions intersectorielles cohérentes, à partager les bonnes pratiques et à s'entendre sur ce qui est attendu des fournisseurs d'accès pour protéger leurs utilisateurs contre les comportements et les contenus abusifs en ligne.
- Améliorer le régime de responsabilité limitée des fournisseurs d'accès intermédiaires, ainsi que le domaine non réglementé des procédures de notification et de suppression. Les entreprises de TIC devraient établir des protocoles ainsi que des procédures et des politiques claires concernant le retrait des contenus illégaux ou inappropriés des plateformes et des services qu'elles fournissent.

Pour les organisations de la société civile et les ONG

- Collaborer avec le secteur privé et les autorités dans la lutte contre l'OCSEA.
- Contribuer aux campagnes de sensibilisation du public multi-parties prenantes pour exposer et réduire la stigmatisation des victimes/survivants de l'OCSEA et des infractions sexuelles à différents niveaux : avec les enfants et les parents, ainsi que dans les communautés et au sein de la société en général.
- Former le personnel aux approches centrées sur l'enfant et qui tiennent compte des traumatismes, pour le travail avec les victimes et les survivants d'OCSEA.
- Promouvoir la formation des professionnels de la protection de l'enfance et de la santé à l'intégration de contenus pertinents dans leurs domaines principaux, tels que la santé mentale et le soutien psychosocial, la communication des risques et le contenu lié à l'acquisition des compétences de vie.

Pour les pays cibles

Nous présentons ci-dessous une série de recommandations propres à chaque pays, à l'intention des services répressifs, du système de justice pénale et des décideurs politiques.

Cabo Verde

Cabo Verde dispose d'instruments juridiques adéquats, cependant, il subsiste d'importantes lacunes dans l'application et la mise en œuvre de ces politiques et normes juridiques, que le gouvernement devrait aborder et prioriser. Les recommandations sont les suivantes :

- Inclure des dispositions sur l'obligation du secteur privé à collaborer avec les services répressifs, qui exige spécifiquement que les fournisseurs d'accès à internet signalent le CSEAM présumé dans la loi sur la cybercriminalité (loi n° 8/IX/2017).
- Promouvoir l'harmonisation des dossiers sur l'OCSEA, notamment entre la Police judiciaire et la Commission nationale de protection des données.
- Développer des campagnes médiatiques sur l'OCSEA, y compris à la télévision, de jeunes pour les jeunes.
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale de cybersécurité établie et approuvée en 2016.
- Harmoniser le travail des diverses institutions mandatées sur (certaines parties de) l'OCSEA, qui fonctionnent actuellement de manière indépendante, et/ou mandater une institution gouvernementale

spécifique pour traiter de l'exploitation et des abus sexuels des enfants, de l'exploitation et des abus sexuels des enfants en ligne et des contenus liés à l'exploitation et les abus sexuels des enfants.

- Équiper des unités spécialisées et fournir des outils/équipements à la police judiciaire pour les enquêtes et les poursuites en cas d'OCSEA.
- Renforcer les capacités des pairs éducateurs existants, tels que les membres du Mouvement Action Jeunesse, en collaboration avec l'Association capverdienne pour la protection de la famille (VerdeFam), afin de mieux enquêter et intervenir en cas de signalements d'OCSEA.
- Veiller à ce que le personnel de la ligne d'assistance téléphonique générale (le numéro gratuit 800 1010) soit suffisamment formé pour identifier et soutenir les victimes d'OCSEA, ainsi que pour coordonner les enquêtes et la suppression du contenu avec les autorités .
- Établir une ligne directe spécialisée pour apporter des services juridiques et d'aide , ainsi que d'autres formes de soutien connexes aux victimes d'OCSEA et d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
- Nommer une unité désignée pour intervenir en cas de signalements d'OCSEA par les parties prenantes internationales telles que les signalements de la CyberTipline du NCMEC, les signalements de la base de données ICSE d'INTERPOL et du Portail Afrique pour la sécurité des enfants en ligne d'IWF et de MTN.
- Prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention de Lanzarote.

Côte d'Ivoire

À l'heure actuelle, les cadres de lutte contre la traite des êtres humains ne sont pas utilisés pour engager des poursuites dans les cas d'OCSEA. Cependant, les lois relatives à la cybercriminalité, telles que la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013, sont appliquées. Il faudrait utiliser les cadres juridiques de protection de l'enfance pour répondre aux cas d'OCSEA, car ils adoptent généralement une approche plus centrée sur la victime et font augmenter les chances d'identifier des cas de traite des êtres humains. Les recommandations sont les suivantes :

- Continuer à dispenser une formation spécifique sur l'OCSEA aux services répressifs, aux enquêteurs et aux praticiens de la justice pénale, afin de développer et de renforcer leurs capacités et leurs compétences.
- Mener des campagnes multi-parties prenantes de sensibilisation du public pour exposer et réduire la stigmatisation des victimes/survivants d'OCSEA et d'infractions sexuelles, et surveiller les impacts sur le changement de comportement.
- Inclure dans la loi relative à la lutte contre la cybercriminalité des dispositions qui :
 - tiennent compte des images d'organes sexuels d'un enfant dans la définition du CSEAM ;
 - excluent la responsabilité pénale d'un enfant impliqué dans la production et la distribution du CSEAM auto-généré.
- Criminaliser l'accès délibéré au CSEAM, la sollicitation ou l'obtention de relations sexuelles avec des enfants.
- Adhérer à la Convention de Lanzarote.
- Ratifier la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national spécifique pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants et l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne.
- Nommer une unité désignée de lutte contre la cybercriminalité pour gérer et agir sur les signalements d'OCSEA concernant le pays provenant de la CyberTipline du NCMEC, de la base de données ICSE d'INTERPOL et du Portail Afrique pour la sécurité des enfants en ligne d'IWF et de MTN.

Ghana

Avec l'utilisation croissante d'internet à travers le Ghana, il est impératif d'élaborer des politiques à ce sujet pour répondre et protéger les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier des enfants. La législation s'y rapportant doit être révisée afin de l'aligner sur les traités internationaux que le pays a signés et ratifiés. Les recommandations sont les suivantes :

- Définir ou clarifier le sens de « comportement sexuellement explicite » à l'article 136 de la Loi nationale sur les transactions électroniques.
- Exiger légalement dans la Loi sur les transactions électroniques que les fournisseurs d'accès à internet signalent les cas présumés de CSEAM .
- Inclure l'apport d'un soutien thérapeutique, y compris de soins psychologiques d'urgence pour les enfants, dans la Loi sur la cybersécurité.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national spécifique pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants et l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne.
- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- Mettre en place les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention de Lanzarote.
- Approuver le Cadre de protection en ligne des enfants et veiller à sa pleine mise en œuvre par le ministère de la Communication pour une bonne coordination de toutes les parties prenantes et acteurs identifiés dans le Cadre.
- Introduire des mesures du côté gouvernemental pour s'assurer que les besoins en capacités des principaux partenaires de la mise en œuvre, en particulier l'Unité de lutte contre la cybercriminalité du Service de police du Ghana, sont pris en compte.
- Décentraliser l'Unité de lutte contre la cybercriminalité du Service de police du Ghana vers d'autres régions, au-delà d'Accra.
- Continuer d'encourager les partenariats public-privé pour la résolution des problèmes de protection des enfants en ligne afin d'encourager l'autorégulation et la co-régulation avec les acteurs du secteur, qui jouent un rôle essentiel pour restreindre l'accès des enfants à des contenus potentiellement préjudiciables et inappropriés sans compromettre pour autant leur droit à l'information et leur liberté d'expression.

Notes

- 1 African Child Policy Forum, Sexual exploitation of children in Africa: A silent emergency, 2019, <https://africanchildforum.org/index.php/en/sobipro?sid=211>.
- 2 Entre 2000 et 2021, l'utilisation d'internet en Afrique de l'Ouest a augmenté à des taux élevés, une augmentation de 139 % en moyenne pour l'utilisation d'internet dans la région. Voir www.statista.com/statistics/1139345/internet-growth-in-west-african-countries/.
- 3 En effet, une faible éducation digitale est généralement considérée comme un facteur de risque clé. Cependant, une étude ouest-africaine a révélé que le fait d'être éduqué et d'avoir une certaine compréhension de la sphère digitale « ne constitue pas nécessairement un facteur préventif », comme on le croit généralement. C. Hounmenou, Exploring child prostitution in a major city in the West African region, Child Abuse & Neglect, 59, 2016, 26-35, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27490517/>.
- 4 Edna Mohamed, African countries a 'new frontier for child sexual exploitation', warns report, The Guardian, 27 novembre 2019, www.theguardian.com/global-development/2019/nov/27/african-countries-a-new-frontier-for-child-sexual-exploitation-warns-report; African Child Policy Forum, Sexual exploitation of children in Africa: A silent emergency, 2019, <https://app.box.com/s/6hfgneeuupeenyws7fcy63ygmiaflzfwf>.
- 5 À titre d'exemple, une étude menée en 2021 sur environ 5 880 ménages par le Programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PN-OEV) et par l'Institut national de la statistique de la Côte d'Ivoire a révélé que la violence à l'égard des enfants était répandue. Parmi les enfants interrogés, 58 % des filles et 66,5 % des garçons ont été victimes de violence tous types confondus, de la violence émotionnelle à la violence physique, y compris des abus sexuels. Abidjan News, Violences à l'encontre des enfants en Côte d'Ivoire : lumière sur une douloureuse réalité, 23 août 2021, <https://news.abidjan.net/articles/696614/violences-a-lencontre-des-enfants-en-cote-divoire-lumiere-sur-une-douloureuse-realite-feature>.
- 6 ECPAT International, The commercial sexual exploitation of children in Africa: Developments, progress, challenges, and recommended strategies, November 2014, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2021/05/Regional-CSEC-Overview_Africa.pdf.
- 7 Ibid.
- 8 African Child Policy Forum, Sexual exploitation of children in Africa: A silent emergency, 2019, <https://app.box.com/s/6hfgneeuupeenyws7fcy63ygmiaflzfwf>.
- 9 Rapports de pays pour la Côte d'Ivoire et Cabo Verde rédigés par des consultants locaux (non publiés) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
- 10 Des enfants ont également été trafiqués à des fins d'exploitation sexuelle à Santa Maria, Praia et Mindelo. Les signalements d'abus sexuels d'enfants à Cabo Verde ont quadruplé entre 2009 et 2014. InfoGreen, Child sexual exploitation – Focus on Cape Verde, 12 mai 2017, www.infogreen.lu/Child-sexual-exploitation-Focus-on-Cape-Verde.html.
- 11 Thi Hoang and Livia Wagner, A growing threat? Online child sexual exploitation and abuse in Ghana, Côte d'Ivoire and Cape Verde, OCVAR-T Research Report 7, August 2023, <https://issafrica.org/research/books-and-other-publications/a-growing-threat-online-child-sexual-exploitation-and-abuse-in-ghana-cote-divoire-and-cape-verde>
- 12 Rapport spécifique sur le Ghana rédigé par un consultant local (non publié) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, juillet-décembre 2022.
- 13 Rapports de pays pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et Cabo Verde rédigés par des consultants locaux (non publiés) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
- 14 INTERPOL, Cybercriminalité financière : 130 millions USD interceptés lors d'une opération de police mondiale d'INTERPOL, 24 novembre 2022, www.interpol.int/en/News-and-Events/News/2022/Cyber-enabled-financial-crime-USD-130-million-intercepted-in-global-INTERPOL-police-operation ; <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-12-12-interpol-west-africa-report.pdf>; <https://edition.cnn.com/2022/12/19/politics/justice-department-sextortion/index.html>.
- 15 Rapport spécifique sur la Côte d'Ivoire rédigé par un consultant local (non publié) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
- 16 Rapports nationaux du NCMEC pour Cabo Verde, 2019-2021.
- 17 Le « sexting » a été défini comme « l'autoproduction d'images sexuelles » ou comme « la création, le partage et la transmission d'images sexuellement suggestives nues ou presque nues via des téléphones mobiles et/ou internet ». ECPAT International, Online child sexual exploitation: A common understanding, 2017, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2021/05/SECO-Booklet_ebook-1.pdf, p. 12.
- 18 Entretiens avec des experts du secteur privé et d'organisations multilatérales d'Afrique de l'Ouest, en janvier et février 2023, en ligne.
- 19 Vanda Felbab-Brown, How COVID-19 is changing law enforcement practices by police and by criminal groups, The Brookings Institution, 7 avril 2020, www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2020/04/07/how-covid-19-is-changing-law-enforcement-practices-by-police-and-by-criminal-groups/.
- 20 Entretiens avec des experts du secteur privé et d'organisations multilatérales d'Afrique de l'Ouest, en janvier et février 2023, en ligne.
- 21 ECPAT International, Note d'information. L'exploitation sexuelle des enfants en Côte d'Ivoire, 20 février 2023, https://ecpat.org/wp-content/uploads/2023/03/ECO-BRIEFING_Cote-dIvoire_2023_Final-20-February-2023.pdf, p. 1.
- 22 Ibid.
- 23 INHOPE, INHOPE Annual Report 2022, <https://inhope.org/media/pages/articles/annual-reports/c8c4d248c4-1684170834/inhope-annual-report-2022.pdf>.
- 24 Pour plus d'informations sur le processus et le calendrier de création d'une ligne directe INHOPE, voir www.inhope.org/media/pages/hotline-guide/the-issue/hotline-creation-timeline/ec6c7884ec-1647828979/hotline-creation-timeline.pdf.
- 25 Rapports de pays pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et Cabo Verde rédigés par des consultants locaux (non publiés) ;

- entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
- 26 Ibid.
 - 27 INTERPOL, Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants, www.interpol.int/en/Crimes/Crimes-against-children/International-Child-Sexual-Exploitation-database ; Internet Watch Foundation, IWF-MTN Child Safety Online Africa Portal, <https://report.iwf.org.uk/mtn/>; ICMEC, ICMEC partners with Internet Watch Foundation to launch portal to report child sexual abuse material, www.icmec.org/press/icmec-partners-with-internet-watch-foundation-to-launch-portal-to-report-child-sexual-abuse-material/.
 - 28 Entretiens avec des parties prenantes du secteur, en janvier et février 2023, en ligne ; UNICEF, Child online protection: UNICEF works with partners to create a safer digital environment for every child in Ghana, www.unicef.org/ghana/child-online-protection ; ECPAT International, En Côte d'Ivoire, les taux élevés de pauvreté exposent les enfants vulnérables vivant dans la rue à un risque élevé d'exploitation sexuelle, <https://ecpat.org/story/cote-divoire-eco/#intro> ; US Department of Labor, 2021 findings on the worst forms of child labor: Cabo Verde, www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/child_labor_reports/tda2021/Cabo-Verde.pdf, pp. 4-5.
 - 29 Rapports de pays pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et Cabo Verde rédigés par des consultants locaux (non publiés) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
 - 30 Entretiens avec l'ONUDC, l'ICMEC et ECPAT International, en ligne et en personne, entre janvier et mars 2023.
 - 31 Ibid.
 - 32 Rapport spécifique à la Côte d'Ivoire rédigé par des consultants locaux (non publié) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
 - 33 Ibid.
 - 34 Rapports de pays pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et Cabo Verde rédigés par des consultants locaux (non publiés) ; entretiens des consultants avec des parties prenantes, de juillet à décembre 2022.
 - 35 UNICEF, Country Office Annual Report 2022- Côte d'Ivoire, www.unicef.org/media/135841/file/Cote-d-Ivoire-2022-COAR.pdf.
 - 36 Ceci est mandaté par le Plan d'action national pour prévenir et combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescents 2022-2024 et la Commission nationale pour la protection des données.
 - 37 Par l'intermédiaire du Centre national de cybersécurité.
 - 38 Entretien avec un expert de l'Unité de protection en ligne des enfants de l'Autorité nationale de cybersécurité. Ce cadre n'a toujours pas été approuvé.
 - 39 Le Groupe de travail régional pour la protection de l'enfance comprend le Service social international, Save the Children, World Vision International, Educo, le Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs, ENDA, Terre des hommes-Lausanne, Handicap International, ChildFund, Plan International, SOS Village d'enfants, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, l'ONUDC et l'UNICEF. Entretien avec des parties prenantes expertes, en janvier et février 2023, en ligne.
 - 40 Entretiens avec des parties prenantes du secteur, l'ONUDC, l'ICMEC et ECPAT International, en ligne et en personne, entre janvier et mars 2023.
 - 41 Voir l'exemple de la directive européenne 2011/92/UE : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:335:0001:0014:en:PDF>.



Crédits d'images

Page

Anton Ivanov/Alamy Stock Photo; Yuichiro Chino/ Moment RF via Getty Images.....	Couverture
NetPics/Alamy Stock Photo	4
Images Getty/Olasunkanmi Ariyo.....	5
LoboStudioHamburg/Pixabay phone-292994_1280.jpg (gratuit)	6

Cette publication est financée par



EUROPEAN UNION



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères.

À propos des auteurs

Thi Hoang est analyste auprès de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) et rédactrice en chef du Journal of Illicit Economies and Development. Ses travaux portent sur le rôle de la technologie dans la traite des êtres humains, les vulnérabilités des travailleurs migrants et la cybercriminalité. Thi, qui soutient l'initiative Tech Against Trafficking en tant que responsable de la recherche, est également conseillère régionale de la Pacific Links Foundation.

Livia Wagner, responsable thématique de la traite des êtres humains à la GI-TOC, est spécialisée dans la traite des êtres humains facilitée par la technologie ainsi que dans l'exploitation de la main d'œuvre en association au trafic des ressources naturelles. Elle fait également partie du conseil consultatif pour l'étude de l'UE concernant l'évaluation et l'analyse d'impact de la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants.

Remerciements

Les auteures remercient Irina Tontcheva, Gabriela Stanimirova et Eleonora Di Pilato pour l'aide qu'elles ont apporté à l'analyse bibliographique ; Lucia Bird, Tuesday Reitano et Sarah Boyd pour leurs commentaires et leur soutien à la rédaction et à la révision de ce rapport ; le Dr. Tosin Osasona pour l'évaluation par les pairs ; l'Ark Foundation au Ghana, le Laboratoire d'étude et de prévention de la délinquance et de la violence en Côte d'Ivoire et Paula de Azevedo Ramos à Cabo Verde pour leur soutien à la collecte de données primaires ; et, l'équipe de communication et de publication de la GI-TOC pour son travail de publication et son assistance.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par

ISS INSTITUTE FOR
SECURITY STUDIES

**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME